

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE  
OUEST AFRICAINE

-----  
La Commission

-----  
Le Président



DECISION N° 002 /2005/P.COM/UEMOA  
PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL  
COMPTABLE OUEST AFRICAIN (CCOA)

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE  
L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)

- Vu** le Traité de l'UEMOA, notamment en ses articles 6, 16, 26, 42, 43, 45 et 95 ;
- Vu** le Règlement n° 04/96/CM/UEMOA du 20 décembre 1996, portant adoption d'un référentiel comptable commun au sein de l'UEMOA dénommé Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) ;
- Vu** le Règlement n° 03/97/CM/UEMOA du 28 novembre 1997, instituant un Conseil Comptable Ouest Africain dans l'UEMOA, tel que modifié par le Règlement n° 04/2004/CM/UEMOA du 17 septembre 2004, notamment en son article 8 ;
- Vu** la Directive n° 03/97/CM/UEMOA du 28 novembre 1997, portant création d'un Conseil National de la Comptabilité dans les Etats membres de l'UEMOA ;
- Vu** la Décision n° 0180/2003/P.COM/UEMOA du 28 février 2003, portant création et organisation des services de la Commission de l'UEMOA ;
- Vu** la Décision n° 0182/2003/P.COM/UEMOA du 28 février 2003, chargeant Monsieur Frédéric Assomption KORSAGA, Commissaire, du Département des Politiques Economiques ;
- Sur** proposition dudit Commissaire ;

**DECIDE**

**Article premier :** Monsieur Jean Gustave SANON, chargé des Finances Publiques, est nommé Président du Conseil Comptable Ouest Africain, És qualités de représentant du Commissaire chargé du Département des Politiques Economiques.

**Article 2 :**

La présente Décision, qui entre en vigueur à compter de sa date de signature, sera publiée au Bulletin Officiel de l'Union.

Fait à Ouagadougou, le - 4 JAN. 2005

Président de la Commission



Soumaïla CISSE

